

Modifications aux critères de priorisation du programme RénoRégion 2022-2023 de la Société d'habitation du Québec

Mont-Laurier, le 23 août 2022 – Alors que la Société d'habitation du Québec (SHQ) allouait 1 520 000\$ à la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL), le 5 août dernier, pour aider les propriétaires à revenus modestes dans le cadre du programme RénoRégion 2022-2023, le conseil de la MRCAL a adopté, lors de sa séance du 23 août 2022, des modifications quant à certains critères de priorisation. Ces modifications permettront le traitement équitable et prioritaire des dossiers reçus des propriétaires souhaitant corriger des déficiences majeures à leur résidence.

La MRCAL est partenaire de la Société d'Habitation du Québec et administre sur son territoire les programmes d'amélioration de l'habitat, dont le programme RénoRégion. Ce programme a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants à revenus modestes à effectuer des travaux visant à corriger des déficiences majeures sur leur résidence.

Puisque les besoins en rénovation domiciliaire sont grands sur le territoire, les demandes admissibles seront évaluées par un comité formé de deux membres en fonction des critères de priorisation des dossiers établis par la MRCAL, suivant la fermeture de la période d'inscription. Ces critères sont disponibles pour consultation au www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/programme-renoregion.

Augmentation de la valeur uniformisée maximale

Alors que lors des dernières périodes d'inscription, la valeur uniformisée maximale des bâtiments admissibles était de 120 000 \$, le conseil de la MRCAL a également résolu, lors de sa séance du 23 août dernier, d'augmenter cette valeur à 150 000 \$, en raison de la hausse des valeurs foncières et dans le but de rendre le programme davantage accessible à un plus grand nombre de citoyens.

Période d'inscription 2022-2023

Lancée le 5 août dernier, la période d'inscription est ouverte jusqu'au 31 août 2022 à 16h. Pour soumettre une demande, les personnes intéressées doivent remplir le formulaire d'inscription et le déposer à la MRC accompagnée de leur compte de taxes municipales de 2021, de l'Avis de cotisation fédéral de 2021 pour chacun des membres du ménage et des photos des déficiences du bâtiment.

Cette année certaines modalités du programme ont été révisées par la SHQ. Notamment, l'aide financière maximale qui était auparavant d'un montant de 12 000\$ a été bonifiée à 20 000\$ ou 25 000\$, selon le revenu du ménage.

Le formulaire d'inscription téléchargeable, les critères de priorisation et les détails du programme sont disponibles au www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/programme-renoregion.

– 30 –

Source : MRC d'Antoine-Labelle
819-623-3485 poste 0
reception@mrc-antoine-labelle.qc.ca